

Commune de WINGEN SUR MODER

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers

élus : 19

En fonction : 18

Présents : 14

**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025**

Le 16 septembre 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Date de  
Convocation :

09/09/2025

La Séance est  
ouverte à :

19 h 30

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, M. BARIDO Nicolas, Mme SCHMITT-MERX Dominique, Conseillers municipaux délégués, Mme BRUNNER Magdolna, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, Mme PFEIFER Sylvie, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Absents Excusés :

M. HOPP Mathieu.

Absents Pouvoir :

Mme BANZET Emma a donné Pouvoir à M. Sylvain CUNRATH  
Mme CRENNER Josiane a donné Pouvoir à Mme Simone HUNSINGER.  
Mme LEININGER Florence a donné Pouvoir à Mme Sylvie PFEIFER.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie PFEIFER.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2025
2. Construction du Pôle Associatif et Médical : réalisation d'un 2<sup>ème</sup> emprunt complémentaire et décision modificative
3. Pôle Associatif et Médical : fixation des tarifs et règlement intérieur
4. Demande de subvention de la MJC pour les ateliers d'éveil musical pour les classes de maternelle
5. Cimetière : fixation des prix des cases urnes et de l'enlèvement des tombes non renouvelées
6. Création d'une zone 30 autour de la Mairie et du Pôle
7. Achat d'un terrain au quartier Lalique
8. Avenant au bail de M. SCHUMANN Eric
9. Refacturation à Mme Emma BANZET de la consommation d'électricité du parc du Schweinstich

10. Mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus
11. Mise en œuvre de la procédure de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
12. Délégation de signature pour un bornage parcellaire
13. Signature d'une convention de partenariat avec les Eco Rangers Alsace Lorraine
14. Motion pour la langue et la culture régionales d'Alsace
15. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
16. Divers

---

#### **POINT 1**

##### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025**

---

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

---

#### **POINT 2**

##### **CONSTRUCTION DU POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL :**

**A/ REALISATION D'UN 2EME EMPRUNT COMPLEMENTAIRE**

**B/ DECISION MODIFICATIVE**

---

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, le 19 juin 2025, le conseil a voté la souscription d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 980 000 €.

Il informe que lorsque la délibération a été transmise à la Banque des Territoire, celle-ci informe qu'il y avait aussi besoin de faire une décision modificative inscrivant l'emprunt au Budget Primitif 2025. Chose qui n'a pas été faite car nous l'ignorions.

Il informe que la secrétaire de mairie a commencé à rédiger cette décision modificative il y a quelques jours et qu'elle l'a transmise pour avis au Percepteur et au Conseiller des Décideurs Locaux.

Ses écritures étaient les suivantes :

Opération 5 : Restaurant : Recette : Chap. 024 : - 980 000 €

Opération 17 : Pôle associatif et médical : Recette : Art. 1641 : + 980 000 €

Le percepteur n'est pas d'accord avec ces écritures car comme la vente du Wingenerhof ne se fait pas, il faut retirer la totalité du montant inscrit, à savoir 1 200 000 € et non seulement 980 000 €.

Le souci, c'est qu'il y a un delta de 220 000 € à combler ... La solution, la seule trouvée, c'est de faire un nouvel emprunt de 220 000 € pour arriver à l'équilibre.

Le maire informe avoir consulté le Crédit Agricole qui a fait 2 propositions :

- Un prêt à taux fixe de 3,8 % sur une durée de 20 ans avec un remboursement d'échéance fixe trimestriel.
- Un prêt à taux variable Livret A + 1,40 % de marge (soit à ce jour 3,1 %) sur une durée de 20 ans avec remboursement trimestriel en échéance constante.

Le maire propose de valider l'offre de prêt à taux fixe de 3,8 %.

Mme Séverine Dettwiller demande par quels moyens ce prêt va être remboursé. Le maire dit que ce sont les loyers du Wingenerhof et les locataires médicaux du Pôle qui vont y contribuer.

Le maire informe que M. Doublecourt, le conseiller aux décideurs locaux qui s'occupe de notre Commune, avait fait une simulation de prêt à 1 200 000 € et nous avait confirmé la faisabilité. Concernant le choix entre un prêt à taux fixe ou variable, le maire informe avoir demandé conseil à un collègue élu qui travaille dans les finances et il vaut mieux opter pour le taux fixe.

Mme Séverine Dettwiller demande s'il n'est toujours pas possible de faire du sport dans la salle polyvalente du Pôle. Le maire répond que non ; il y a eu assez de débats en commission.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire sur le besoin de réaliser un 2<sup>ème</sup> emprunt complémentaire, décide, à la majorité (2 Abstentions : Mme S. PFEIFER et M. P. THOMAS), de réaliser l'emprunt auprès du Crédit Agricole.

Le Maire est autorisé à signer les documents afférents.

Montant de l'emprunt : 220 000 €

Taux fixe : 3.80 %

Durée d'amortissement : 240 mois (20 ans)

Frais de dossier : 220 €

Le maire continue. Comme l'a demandé la Banque des Territoires, il informe qu'il y a lieu maintenant de faire une décision modificative pour inscrire ces emprunts au Budget Primitif 2025.

Il informe des écritures à faire :

Opération 5 : Restaurant : Recette : Chap. 024 : - 1 200 000 €

Opération 17 : Pôle associatif et médical : Recette : Art. 1641 : + 1 200 000 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

| INTITULES DES COMPTES                   | DIMINUT° / CREDITS ALLOUES |                     | AUGMENTATION DES CREDITS |                     |
|-----------------------------------------|----------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
|                                         | COMPTES                    | MONTANTS ( € )      | COMPTES                  | MONTANTS ( € )      |
| <b>OP : RESTAURANT 1 RUE PRINCIPALE</b> |                            | <b>1 200 000.00</b> |                          |                     |
| Produits des cessions d'immobilisations | 024(024) 5                 | 1 200 000.00        |                          |                     |
| <b>OP : POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL</b>  |                            |                     |                          | <b>1 200 000.00</b> |
| Emprunts en euros                       |                            |                     | 1641(16) 17              | 1 200 000.00        |
| <b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>        |                            | <b>1 200 000.00</b> |                          | <b>1 200 000.00</b> |

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative indiquée ci-dessus.

---

### POINT 3

#### POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL : FIXATION DES TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR

---

Le maire informe que l'aboutissement de ce grand chantier est proche.

Les professionnels de santé vont bientôt pouvoir s'y installer et pour ce, il propose de fixer les montants des loyers.

Il informe qu'en fixant un prix au mètre carré à 10,35 €, les loyers s'élèveront à :

\* 2000.00 € pour le cabinet de kinés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

\* 1000.00 € pour le cabinet dentaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025

\* 375.00 € pour l'ostéopathe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025

\* 290.00 € pour le cabinet infirmier à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Les baux seront rédigés par le Notaire, comme ça avait été fait pour le Wingenerhof.

Les loyers seront révisés chaque année à leur date anniversaire, avec l'indice INSEE du coût de la construction du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 comme base.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de louer la partie « Pôle Médical » ainsi :

| Locataire                                                            | Superficie            | Date d'entrée | Montant loyer mensuel |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|
| Cabinet de kinésithérapie<br>M. Winkler                              | 193,30 m <sup>2</sup> | 01/01/2026    | 2000.00 €             |
| Cabinet dentaire<br>Dr Stenger                                       | 96,60 m <sup>2</sup>  | 01/12/2025    | 1000.00 €             |
| Cabinet d'ostéopathie<br>M. Diener                                   | 36,10 m <sup>2</sup>  | 01/11/2025    | 375.00 €              |
| Cabinet infirmier Mmes<br>PITZ, RUTSCH, WILL,<br>MAYER, HOFF et HAMM | 27,90 m <sup>2</sup>  | 01/11/2025    | 290.00 €              |

Les loyers seront indexés chaque année à leur date anniversaire, sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction. Valeur de l'indice au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 : 2150,50.

Les dépôts de garanties représentent un mois de loyer.

La facture d'eau et d'assainissement qui arrive à la Commune en tant que propriétaire, sera refacturée à chaque locataire selon les relevés effectués sur les sous-compteurs.

- de solliciter le Notaire pour la rédaction des baux

- d'autoriser le Maire à signer les baux de location et tous documents afférents à ces locations.

#### **Adopté à l'unanimité.**

Le maire poursuit en informant que le vendredi 5 septembre 2025, la commission « Travaux, aménagement urbain » s'est réunie pour fixer les tarifs de location, rédiger le contrat de location et le règlement intérieur du Pôle.

La Commission propose de louer la salle au prix de 400 € par jour pour les personnes extérieures au village et 250 € par jour pour les habitants de Wingen. Et tout dépassement du temps de location sera facturé à hauteur de 70 € par jour.

Pour les occupants des bureaux pour les permanences (Mission Locale, France Services et Uniat), une convention d'occupation a été rédigée.

Les documents sont projetés et Madame Christine Doerflinger en fait la lecture.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de mettre à la location la salle polyvalente dans la partie « Pôle Associatif » au prix de :
  - 400 € par jour pour les personnes extérieures au village
  - 250 € par jour pour les habitants de Wingen-Sur-Moder
  - 70 € par jour de supplément si dépassement du temps de location convenu.
- de mettre gracieusement à disposition des services de l'Etat (exemple : Mission Locale, France Services, Service des Impôts, Uniat, ...) un bureau pour leurs permanences.
- de valider le règlement intérieur du Pôle Associatif.
- d'autoriser le maire à signer les contrats de location de la salle et les conventions de mise à disposition du bureau des permanences.

---

#### **POINT 4**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MJC POUR LES ATELIERS D'EVEIL MUSICAL POUR LES CLASSES DE MATERNELLE**

---

Le maire informe que la MJC de Wingen-sur-Moder compte organiser des ateliers d'éveil musical à destination des 2 classes de maternelle. Ils seront animés par un intervenant professionnel diplômé et qualifié et auront lieu 1 heure par semaine, sur toute l'année scolaire.

Une demande de participation financière a été adressée aux quatre communes du RPIC ; la MJC sollicite une subvention de 1600 € pour 40 élèves.

M. Pascal Thomas informe que la Communauté de Communes Hanau La Petite-Pierre a émis un refus de participation financière. Le maire confirme ; cela leur créerait un précédent.

M. Pascal Thomas ajoute que la musique municipale subventionne aussi.

Sur proposition du maire,

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité,** de verser à la MJC de Wingen-sur-Moder une subvention de 1600 € pour financer ces ateliers.

Les Communes de Puberg, Rosteig et Zittersheim participeront au prorata du nombre d'élèves pour chaque commune. Cette dépense sera intégrée aux frais de fonctionnement refacturés.

---

## **POINT 5**

### **CIMETIERE : FIXATION DES PRIX DES CASES URNES ET DE L'ENLEVEMENT DES TOMBES NON RENOUVELEES**

---

Le maire informe que la commission « Cimetière » s'est réunie le vendredi 5 septembre 2025.

Comme cela avait été inscrit au Budget Primitif 2025, des cases urnes ont été installées. Il y a lieu maintenant d'en fixer le prix.

La commission propose de fixer le prix d'une case urne à 600 € pour 30 ans, répartis en 2/3 pour la Commune et 1/3 pour le CCAS.

Mme Séverine Dettwiller demande ce qu'il se passera si les familles n'enlèvent pas les monuments des concessions échues. Le maire répond que les tombes abandonnées, sans héritiers, seront enlevées par les ouvriers communaux et les os mis dans l'ossuaire.

M. Jean-Marie Klein demande s'il existe des concessions ad vitam aeternam. Le maire répond que non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'en fixer le prix, à savoir :

- 600 € la case urne au sol, situées au nouveau cimetière.  
La durée de la concession est de 30 ans.

Le maire informe aussi qu'un certain nombre de tombes sont arrivées à échéance en 2022 ; des courriers de proposition de reprise ont été adressés aux familles ; certaines concessions n'ont pas été renouvelées et les familles doivent retirer le monument.

Il dit avoir pris contact avec des marbriers pour connaître les prix pratiqués pour les enlèvements. Il faut compter entre 300 et 1 000 € en fonction de la taille et de l'emplacement. Il précise que la Commune ne peut pas faire l'intermédiaire entre les familles et l'entreprise ; il faudra que les deux travaillent ensemble directement.

---

## **POINT 6**

### **CREATION D'UNE ZONE 30 AUTOUR DE LA MAIRIE ET DU POLE**

---

Dans le cadre de la sécurité routière, le maire propose de mettre une partie de la rue Principale en zone 30 ; il s'agit de la portion entre le débit de tabac au n° 32 rue Principale et la Mairie, à l'intersection rue Principale / rue du Rocher.

M. Pascal Thomas dit que la zone 30 seule ne suffira pas. Le maire dit qu'il en est conscient. Il informe que la Communauté de Communes va installer des coussins berlinois devant le débit de tabac et devant le Pôle.

M. Jean-Marie Klein pense qu'il faudrait y rajouter une ligne blanche car beaucoup d'automobilistes coupent le virage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 Abstention : M. S. JOAN), **décide** : de mettre la portion entre le débit de tabac au n° 32 rue Principale et la Mairie, à l'intersection rue Principale / rue du Rocher, en zone 30.

---

#### **POINT 7**

##### **ACHAT D'UN TERRAIN AU QUARTIER LALIQUE**

---

Le maire explique qu'en vue du projet de désenclavement du quartier Lalique et de la création d'une nouvelle route, un terrain a été classé en emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Il dit avoir proposé à la propriétaire de ce terrain de le vendre à la Commune, chose qu'elle a acceptée en faisant parvenir une promesse de vente pour le terrain cadastré :

- Section 06, n° 14, lieu-dit Village, d'une superficie de 7,06 ares.

Le maire propose d'y donner une suite favorable.

Mme Séverine Dettwiller demande pourquoi la Commune achète. Le maire répond que ce terrain peut servir de parking et de place pour que les camions puissent faire demi-tour.

M. Sylvain Cunrath explique comment se font les manœuvres des camions actuellement.

Le maire dit qu'il demandera un devis à Est Signal pour les panneaux de signalisation.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide** d'acheter ce terrain au prix de 50 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents, avec la clause suivante, demandée par la propriétaire actuelle :

*« le terrain sera utilisé à des fins publiques ».*

---

#### **POINT 8**

##### **AVENANT AU BAIL DE M. SCHUMANN ERIC**

---

Le maire informe que M. Eric SCHUMANN, locataire de la maison sis 15 rue de la Gare, sollicite, dans son courrier réceptionné le 23 juin 2025, de bien vouloir ajouter comme co-titulaire du bail, sa compagne Mme Emmanuelle Bénédicte Carmona.

Il propose d'y répondre favorablement et sollicite l'autorisation de rédiger un avenant au bail pour ajouter la nouvelle co-titulaire.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide** :

- d'autoriser le Maire à signer un avenant au bail de location de M. Eric Schumann, établi au nom de M. Eric Schumann et Mme Emmanuelle Bénédicte Carmona.
- les autres conditions du bail demeurent inchangées.

---

#### POINT 9

##### REFACTURATION A MME EMMA BANZET DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE DU PARC DU SCHWEINSTICH

---

Le maire informe qu'Electricité de Strasbourg facture à la Commune un abonnement et la consommation de l'électrificateur de clôture au parc du Schweinstich.

Ce parc étant utilisé uniquement par Mme Emma Banzet, il propose que les factures d'électricité lui soient refacturées, au réel. Il propose de commencer la refacturation au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Le Conseil**, à la Majorité (1 Abstention : Mme E. BANZET), **décide** de refacturer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 l'abonnement et la consommation du parc du Schweinstich à Mme Emma Banzet.

---

#### POINT 10

##### MISE A JOUR DU TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

---

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, le 19 juin 2025, il disait en point Divers qu'il allait retirer la délégation de fonctions à Mme Florence Leininger pour la donner à Mme Dominique Schmitt-Merx.

Il explique que les arrêtés en question ont été transmis en sous-préfecture de Saverne pour le contrôle de légalité et que d'affilée, la Préfecture a informé que les arrêtés sont conformes, mais qu'il y a lieu de réactualiser en conseil municipal le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus.

Il informe que les indemnités des élus sont les suivantes :

| Fonction                    | Nom          | Taux maximal autorisé | Taux voté sans majoration | Montant brut mensuel alloué sans majoration |
|-----------------------------|--------------|-----------------------|---------------------------|---------------------------------------------|
| Maire                       | DORSCHNER    | 51,6 %                | 39,5 %                    | 1623,66 €                                   |
| Adjoint 1                   | DOERFLINGER  | 19,8 %                | 19,8 %                    | 813,88 €                                    |
| Adjoint 2                   | CUNRATH      | 19,8 %                | 19,8 %                    | 813,88 €                                    |
| Adjoint 3                   | HUNSINGER    | 19,8 %                | 19,8 %                    | 813,88 €                                    |
| Conseil municipal délégué 1 | BARIDO       | 6 %                   | 5,2 %                     | 213,75 €                                    |
| Conseil municipal délégué 2 | SCHMITT-MERX | 6 %                   | 5,2 %                     | 213,75 €                                    |

M. Pascal Thomas demande si c'est Mme Florence Leininger qui avait demandé à arrêter sa délégation. Le maire répond que oui. Mme Sylvie Pfeifer précise que la demande de Mme Leininger est temporaire. Mme Séverine Dettwiller demande de quoi s'occupe Mme Dominique Schmitt-Merx. L'intéressée répond qu'elle s'occupe du bulletin municipal et du panneau d'information.

M. Pascal Thomas demande qui est le référent DNA. Mme Sylvie Pfeifer dit qu'elle l'est.

**Le Conseil**, à la Majorité (1 Abstention : Mme F. LEININGER), **valide** la réactualisation des indemnités de fonctions des élus locaux, en reconduisant les taux approuvés en 2020, comme suit :

- du maire : 39,5 %
  - des trois adjoints : 19,8 %
  - des deux conseillers délégués : 5,2 %
- et comme repris dans le tableau des indemnités, ci-dessous :

#### Maire

| Bénéficiaire (fonction)<br><i>facultatif : prénom - nom</i> | Taux maximal autorisé en % de<br>l'indice brut terminal de la Fonction<br>Publique | indemnité allouée en % de l'Indice brut<br>terminal de la Fonction Publique |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Maire<br>Christian DORSCHNER                                | 51,6 %                                                                             | 39,5 %                                                                      |

#### Adjoints au Maire avec délégation (article L2123-24 du CGCT)

|                                                                                                                                                             |        |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| 1 <sup>ère</sup> adjointe<br>Christine DOERFLINGER<br>(délégée à la politique sociale, aux<br>affaires scolaires, à la vie<br>associative)                  | 19,8 % | 19,8 % |
| 2 <sup>ème</sup> adjoint<br>Sylvain CUNRATH<br>(délégué à la gestion du personnel<br>et aux finances)                                                       | 19,8 % | 19,8 % |
| 3 <sup>ème</sup> adjointe<br>Simone HUNSINGER<br>(délégée à l'animation<br>intergénérationnelle et du 3 <sup>ème</sup> âge<br>et à la gestion du cimetière) | 19,8 % | 19,8 % |
|                                                                                                                                                             |        |        |

#### Conseillers municipaux délégués avec délégation du Maire

en application du III de l'article L2123-24-1 du CGCT, et sous réserve du respect de l'enveloppe indemnitaire globale autori

|                                                                                               |     |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------|
| Conseiller municipal délégué<br>Nicolas BARIDO<br>(délégué au suivi des travaux<br>communaux) | 6 % | 5,2 % |
| Conseillère municipale déléguée<br>Dominique SCHMITT-MERX<br>(délégée à la communication)     | 6 % | 5,2 % |

La délibération relative aux indemnités en date du 9 juin 2020 est abrogée.

---

#### POINT 11

##### MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

---

Le maire informe qu'actuellement, le contrôle de légalité pour notre Commune est fait sous format papier. Cela veut dire que tous les actes, arrêtés et délibérations qui sont soumis au contrôle de légalité sont envoyés par la Poste à la sous-préfecture de Saverne en double exemplaires et celle-ci nous en retourne un, tamponné.

Le maire propose de passer à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Préfecture du Bas-Rhin représentant l'Etat et tous documents afférents à cette nouvelle pratique.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide :**

- de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité,
- donne son accord pour que le Maire signe ladite convention ainsi que tous les nouveaux avenants de mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité de la Préfecture du Bas-Rhin, représentant de l'Etat à cet effet,
- donne son accord pour que le Maire effectue la télétransmission desdits actes via le portail choisi en concertation avec Odyssée Informatique, notre prestataire de logiciels,
- autorise le Maire à acquérir un certificat électronique,
- autorise le Maire à signer le contrat pour le logiciel et l'abonnement annuel,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette procédure.

---

## **POINT 12**

### **DELEGATION DE SIGNATURE POUR UN BORNAGE PARCELLAIRE**

---

Le maire informe que le géomètre d'Ingwiller, M. Munich, a été mandaté par Mme Emma Banzet pour une recherche de bornes et un réarpentage. Comme c'est de coutume, les propriétaires des terrains limitrophes sont invités à constater et signer les nouvelles limites.

Il informe qu'il a été convié deux fois ; une fois en tant que propriétaire privé et une fois en tant que Maire de la Commune.

Il informe qu'il ne pourra pas signer les deux fois.

Le maire propose que M. Sylvain Cunrath, 2<sup>ème</sup> adjoint, signe pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Sylvain CUNRATH comme représentant de la Commune pour signer les documents qui seront en rapport avec ce bornage.

---

## **POINT 13**

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ECO RANGERS ALSACE LORRAINE**

---

Le maire informe que l'association Eco Rangers Alsace-Lorraine, basée à Zittersheim, souhaite instaurer un partenariat avec la Commune.

Leurs principales actions sont :

- Dans le domaine de l'environnement : surveillance des sites et zones sensibles, préservation et protection de l'environnement, dépollution aquatique, entretien de chemins et sentiers forestiers
- Dans le domaine de la protection animale : constatation de cas de maltraitance ou détresse animale
- Dans d'autres domaines : assistance à la recherche de personnes disparues, formation de secouriste, organisation de manifestations et réunions dans le but de sensibiliser à la cause écologique et animale.

Ils sollicitent un partenariat avec la Commune sous forme de convention. Les engagements de la Commune seraient :

- Optimiser les interventions : signaler les besoins spécifiques d'intervention aux Rangers (sites particuliers à surveiller, action de prévention lors d'événements ponctuels, ...)
- Soutien logistique : fournir un soutien logistique ou technique si nécessaire (accès à la déchetterie, mise à disposition d'outils spécifiques, ...)
- Communication : valoriser les actions des Rangers auprès des habitants via les supports municipaux
- Subventions : apporter autant que faire se peut un soutien financier sous forme de subvention, définies annuellement en concertation avec les Rangers, pour couvrir les frais liés à leurs missions.

Le maire propose d'y donner une suite favorable.

Il informe que la Commune de Lichtenberg l'a déjà fait et que d'autres vont suivre.

M. Sébastien Joan est Contre. Il informe qu'ils n'ont aucun droit de police.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à la Majorité (8 Pour, 7 Abstentions : N. BARIDO - C. DOERFLINGER - S. DURRENBERGER - C. FRANCOIS - J-M. KLEIN - D. SCHMITT-MERX, - P. THOMAS et 2 Contre : S. DETTWILLER et S. JOAN), d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat.

---

#### **POINT 14**

#### **MOTION POUR LA LANGUE ET LA CULTURE REGIONALES D'ALSACE**

---

Le Maire informe que son collègue Maire de Weinbourg, dans son mail du 30 juillet 2025, informe de la suppression pure et simple de l'enseignement complémentaire de culture régionale à la rentrée 2025/2026. Certes, c'est un enseignement qui ne concernait pas beaucoup d'élèves, et c'est certainement la raison pour laquelle cette mesure a été prise, mais c'est un pas de plus vers le démantèlement de la filière.

Il propose au conseil municipal d'adopter une motion dans ce sens.

Le conseil municipal :

**Demande** que la langue régionale d'Alsace soit reconnue comme langue en voie de disparition et par conséquent qualifiée de patrimoine immatériel de la France à protéger,

**Affirme** que le temps de la langue régionale est compté et que l'urgence n'est pas à la réduction des moyens et des dispositifs en place, mais bien à leur intensification et à leur développement, afin de lui redonner une visibilité et une audibilité, ainsi qu'une existence réelle, tout en assurant un maillage cohérent et exhaustif du territoire,

**Demande** que la sauvegarde de ce patrimoine soit décentralisée et que sa compétence revienne à l'Office public de la langue régionale et, par délégation, à l'académie de Strasbourg qui seront conjointement chargés de la promotion, de la formation et du développement des différentes filières, primaire, secondaire et supérieure, de l'enseignement bi-plurilingue français/allemand-langue régionale,

**Demande** que la société publique et la société civile puissent prendre en compte la langue régionale d'Alsace, sous ses deux formes, dans tous les domaines qui leur incombent respectivement, afin de la rendre visible et audible et de lui redonner une existence réelle,

**Demande** que les deux formes de la langue régionale d'Alsace puissent devenir langues enseignées et/ou d'enseignement et trouver une place et un rôle ambitieux dans l'enseignement renforcé, bilingue paritaire et immersif.

**Adopté à la Majorité** (1 Abstention : Mme S. DETTWILLER).

---

## POINT 15

### COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

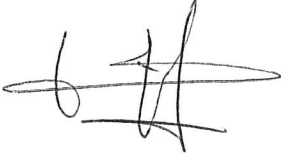
Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
  - Terrain à l'annexe Huhnerscherr
  - Maison 2 rue des Orfèvres
  - Terrains ZIEGLER
  - Maison 28 rue Principale
  - Maison 15 rue du Kirchberg
  - Maison 32 rue Principale
- Le maire a mis à disposition, gratuitement, la salle du centre socioculturel :
  - Pour un atelier « Vœux » du Relais Petite Enfance organisé par la Com Com le vendredi 9 janvier 2026 à partir de 8h30
  - Pour un atelier « la vie, la mort, le deuil ... et si on en parlait ? » organisé par la Com Com entre le 23/09/2025 et le 30/05/2026 (22 dates au total).
- Le maire a mis à disposition, gratuitement, la salle du conseil municipal à la mairie :
  - Pour un atelier « Babbelstub : groupe de discussion pour aidants familiaux » les vendredis 19/9, 24/10, 21/11 et 19/12/2025 ; puis 23/01, 20/02, 20/03, 24/04, 22/05 et 19/06/2026.

- Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets du Smitom de Haguenau-Saverne est distribué à chaque conseiller.
- Le maire informe que la Commune n'a pas obtenu de subvention Fonds Vert pour le gymnase car nous n'avons pas pu fournir d'étude afin de déterminer les gains énergétiques du projet. L'étude aurait coûté 4 000 €, peut-être autant que la subvention attendue.
- Le maire informe qu'une société qui vend du matériel de tonte a mis à disposition pendant 3 semaines, un robot pour la tonte du terrain de foot. Ce matériel d'une valeur de 29 400 € a montré ses preuves.  
Mme Catherine François demande qui tond habituellement. Le maire répond que c'est fait par les ouvriers communaux.
- Le maire informe que la fête de Noël des aînés aura lieu le dimanche 7 décembre 2025.
- Le maire informe que la maison Sigwald a été rachetée par un médecin dont le cabinet médical est à Diemeringen. Ce dernier a fait visiter notre commune à des internes en médecine le dimanche 14 septembre 2025.  
Mme Séverine Dettwiller demande quels médecins ils vont remplacer. Le maire répond que ce n'est pas à la Commune d'en décider. C'était l'occasion de découvrir le village.  
Mme Séverine Dettwiller souligne que la Commune a un pôle médical sans médecins. Le maire confirme et dit que la Commune pourrait construire une maison médicale dans le futur. Il informe que l'ancienne Poste est vide, par exemple.  
Mme Christine Doerflinger dit que le village est attrayant car accessible en train.  
M. Sylvain Cunrath souligne l'intérêt des médecins de prendre des jeunes sous leur aile.
- Le maire informe que la banque alimentaire aura lieu les 28 et 29 novembre. Mme Simone Hunsinger va gérer le planning des bénévoles sur des créneaux de 2 heures.
- Mme Dominique Schmitt-Merx demande s'il y a du nouveau dans la vente du restaurant. Le maire répond que non, c'est en stand-by.  
M. Sylvain Cunrath ajoute que la banque n'accorde pas le prêt au restaurateur.
- Mme Christine Doerflinger souhaite parler du problème des conteneurs à bio-déchets qui attirent rats et souris. Elle demande s'il ne serait pas possible de faire des levées supplémentaires. Le maire répond que ce système devrait être que pour les gens qui n'ont pas de terrain pour faire du compost.
- M. Sébastien Joan dit avoir été interpellé par Mme Marie-Reine Geyer, bénévole au club de Handball, qui souhaitait savoir quand sera livré et installé le rideau pour la séparation du gymnase. Personne n'est au courant ... Après discussion, il semblerait qu'il s'agisse d'un filet à tendre entre le but et la cuisine.
- Mme Séverine Dettwiller dit avoir lu sur l'application Klassly de l'école primaire qu'il y a des problèmes pour la traversée de la route vers le bus. Elle souhaite rappeler que l'agent en charge de la circulation devant l'école ne peut pas être des deux côtés en même temps.  
Elle demande si le transport méridien est payé par les communes. Le maire répond que oui.
- Mme Catherine François demande à fixer une date de réunion pour le conseil municipal junior. Elle aura lieu le 30 octobre à 14 heures à la mairie.

- M. Nicolas Barido informe d'un problème de diffamation le concernant personnellement ainsi que son épouse. Il informe que le parking privé réalisé devant son domicile lors des travaux de la rue des Tisserands a été payé par lui-même et non par la Commune, ou la Communauté de Communes ou le SIVOM. S'il entend de nouveaux ragots, il portera plainte.
- M. Pascal Thomas souhaite avoir des explications sur une soi-disant plaque commémorative au nom de l' élu défunt, M. Christian Leininger.  
Mme Christine Doerflinger dit que c'est un hommage qui a été rendu à Christian Leininger lors de la fête des voisins du 30 août. C'est purement symbolique ; c'était à l'initiative des gens du quartier et non de la Commune.
- M. Jean-Marie Klein, dans le cadre de la sécurité routière, dit qu'il faudrait installer un miroir au tunnel de la rue du Petit Passage.
- Mme Magdolna Brunner demande s'il est possible de faire du marquage en descendant la rue du Rocher, à l'intersection avec la rue Principale. Le maire dit que ce n'est pas faisable car c'est un endroit avec des pavés et non de l'enrobé.
- M. Jean-Marie Klein demande s'il y a des nouvelles de M. Silvio Denz concernant le rond-point central. Le maire répond que non.
- M. Jean-Marie Klein demande quand auront lieu les travaux de voirie dans la rue « chemin de la Forêt ». Le maire répond ne pas avoir de date ; les travaux sont en attente et sûrement que l'année 2026 sera une année blanche.

*Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h43.*

|                                                                                                                              |                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Maire,<br/>Christian DORSCHNER</p>  | <p>La secrétaire de séance,<br/>Sylvie PFEIFER</p>  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|